

PROJET DE DELIBERATION

Séance du 5 juin 2025DCM N° 25-06-05-12**Objet : Subventions aux associations de coopération transfrontalière et internationale.**

Les associations Échanges Lorraine Ukraine (ELU), Renaissance du Vieux Metz et des Pays Lorrains et le Club pour l'UNESCO Jean Laurain Metz interviennent par leurs actions sur le territoire messin dans le domaine de la coopération transfrontalière et internationale.

L'association Échanges Lorraine Ukraine a été fondée le 8 février 2004 par un groupe d'étudiants ukrainiens venus étudier en France dans le cadre de la coopération entre les Universités de Tchernivtsi Yuriy Fedkovich et l'Université Paul Verlaine-Metz, cette association a fêté ses vingt ans en 2024. Elle a pour missions principales de :

- Promouvoir, renforcer et intensifier la coopération franco-ukrainienne à Metz (dans les domaines académiques, socioculturels, économiques, etc.) ;
- Promouvoir le développement des langues française et ukrainienne (promotion de la langue et culture ukrainienne en France, promotion de la langue et la culture française en Ukraine) ;
- Renforcer le partenariat et la coopération avec les communautés de la diaspora ukrainienne dans la Grande-Région transfrontalière et dans le monde ;

Dans le cadre de son action dans le domaine académique, l'Association ELU organise deux événements durant l'été 2025 à Metz. Le premier est un « Grand Forum franco-ukrainien » qui aura lieu les 4 et 5 juillet 2025. Ce Forum vise à rassembler les meneurs de la diaspora ukrainienne installés dans la Grande Région et en Europe ainsi que les responsables institutionnels français au niveau national. Le second est une nouvelle édition de l'Université d'été franco-ukrainienne en Français Langue Etrangère (FLE). Cette université d'été aura lieu pendant les mois de juillet et août 2025 et accueillera 50 étudiants ukrainiens à Metz pour y apprendre le français de façon intensive. L'association s'engage dans le tissu local messin en organisant ou en participant à plus d'une cinquantaine d'événements par an sur le territoire de la Ville de Metz. Elle participe également activement à la promotion du D.U. Franco-Ukrainien porté par l'IAE de Metz et l'Université de Lorraine.

L'Association Renaissance du Vieux Metz et des Pays Lorrains, créée en 1970 pour « protéger le patrimoine d'art et d'histoire que le passé a légué aux départements de la Lorraine et plus particulièrement à la ville de Metz et qui donne aux cités et campagnes lorraines leur personnalité et leur âme », milite pour la préservation du patrimoine messin et lorrain.

Elle organise des cycles de conférences, des colloques et produit des publications à destination du grand public (revues et livres).

Dans le cadre d'un partenariat avec le QuattroPole, l'Association organise un colloque intitulé « Luxembourg, Metz, Sarrebruck, Trèves : quatre villes aux destins partagés » samedi 29 novembre 2025 à l'Hôtel de Ville de Metz. Interviendront lors de ce colloque, Lukas Clemens, spécialiste d'histoire médiévale à l'Université de Trèves, Rainer Hudemann, spécialiste d'histoire contemporaine à l'Université de la Sarre, Michel Margue, spécialiste d'histoire médiévale à l'Université de Luxembourg et Gérard Michaud, spécialiste d'histoire moderne à l'Université de Lorraine.

Cette manifestation scientifique intervient dans l'année anniversaire du QuattroPole, qui a fêté ses 25 ans le 28 février 2025. Elle vise à mettre en lumière les liens historiques entre les quatre villes du QuattroPole.

Le Club pour l'UNESCO Jean Laurain Metz est une association agréée éducation populaire qui œuvre dans le champ de compétence de l'Agence des Nations unies : science, éducation et culture. Travaillant à la diffusion de la pédagogie de la Paix, la résolution des conflits, les rencontres interculturelles, la solidarité locale et internationale, la citoyenneté et l'engagement, l'association favorise les rencontres entre les peuples, répond aux projets de mobilité des jeunes, en particulier les jeunes défavorisés.

Le Club pour l'UNESCO Jean Laurain Metz organise en 2025 une série d'événements sur le territoire messin et lorrain (notamment, un ciné-concert « Annexions » à l'Arsenal Jean-Marie Rausch, concours d'éloquence, concours d'écriture sur un thème européen, activités européennes ludiques tous les lundis à Metz Plage, participation à des ateliers aux Frigos, rencontre de jeunes belges, luxembourgeois, allemands et français à Verdun du 24 juillet au 2 août sur le thème « Guerre et Paix, devoir de mémoire et construction européenne »).

Le Club pour l'UNESCO Jean Laurain Metz a déposé un projet de partenariat stratégique pour les années 2025, 2026 et 2027 intitulés « Nous l'Europe » auprès de l'Agence Erasmus+ Jeunesse et Sport qui débutera en automne 2025 pour s'achever en 2027. Il s'agit d'un projet artistique et pédagogique transnational piloté depuis Metz, rassemblant des partenaires issus de plusieurs pays européens (Autriche, Estonie, Bulgarie, Lettonie, Tchéquie, etc.). À partir du texte Nous l'Europe, banquet des peuples de Laurent Gaudé, il mêlera théâtre, musique, vidéo et réflexion citoyenne autour des valeurs fondatrices de l'Europe.

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer :

- A l'Association Échanges Lorraine Ukraine (ELU), une subvention de 5 000 € au titre de l'organisation à Metz du Grand Forum franco-ukrainien et de l'Université d'été franco-ukrainienne,

- A l'Association Renaissance du Vieux Metz et des Pays Lorrains, une subvention de 1 000 € au titre de l'organisation de son colloque « Luxembourg, Metz, Sarrebruck, Trèves : quatre villes aux destins partagés »,
- Au Club pour l'UNESCO Jean Laurain Metz, une subvention de 3 000 € au titre de son programme d'activités 2025 réalisé à Metz sur les thématiques frontalières, européennes et internationales.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les commissions compétentes entendues,

VU l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

VU le décret n° 2021-1947 du 31 décembre 2021 relatif au contrat d'engagement républicain.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment pris en ses articles L 1611-4, L2311-7 et L2541-12,

CONSIDERANT l'intérêt pour la Ville de Metz d'apporter un soutien aux actions associatives messines en faveur des étudiants ukrainiennes et des Ukrainiens,

CONSIDERANT l'intérêt pour la ville de Metz de soutenir le colloque de l'Association Renaissance du Vieux Metz et des Pays Lorrains, sur un thème intéressant les quatre villes du QuattroPole, en particulier en cette année anniversaire du QuattroPole,

CONSIDERANT l'intérêt pour la Ville de Metz de permettre à l'Association Club pour l'UNESCO Jean Laurain Metz de développer des actions sur le territoire messin,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous actes et documents connexes à ces affaires et notamment la lettre de notification portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de non-réalisation des projets.
- **D'ATTRIBUER** à l'Association « Echanges Lorraine Ukraine » une subvention de 5 000 € au titre de son Grand Forum franco-ukrainien et de son Université d'été franco-ukrainienne.
- **D'ATTRIBUER** à l'Association Renaissance du Vieux Metz et des Pays Lorrains une subvention de 1 000 € au titre de son colloque « Luxembourg, Metz, Sarrebruck, Trèves : quatre villes aux destins partagés ».

- **D'ATTRIBUER** au Club pour l'UNESCO Jean Laurain Metz une subvention de 3 000 € au titre de son programme d'activités 2025 réalisé à Metz sur les thématiques frontalières, européennes et internationales.

Service à l'origine de la DCM : Mission Coopération internationale et européenne

Commissions : Commission Attractivité, Aménagement et Urbanisme

Référence nomenclature «ACTES» : 7.5 Subventions